

Commune de CLERMONT  
HAUTE-SAVOIE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à dix-huit heures trente-cinq, le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian VERMELLE.

Date de convocation : 03 juillet 2020 / Date d'affichage : 03 juillet 2020

Présents : Christian VERMELLE, Robert ARIIS, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Serge PASSERAT, Philippe MONOD, Loïc TARDY, Christine DOCHE.

Absente : Anne-Olivia CAVALLARI

Procurations :

Secrétaire de séance : Laury CICLET

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mai 2020.

**29/ Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants dans le cadre des élections sénatoriales**

Le conseil municipal s'est réuni en salle du Conseil, le 10 juillet à 18h35

**Vu** le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale NOR/INTA/1411886C du 02 juin 2014 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour les départements concernés.

**a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur VERMELLE Christian, Monsieur THEVENET Dominique, Monsieur TARDY Loïc, Monsieur DUNAND Geoffrey.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

**b) Election des délégués titulaires**

Les candidatures enregistrées :

\* **VERMELLE Christian**

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **M. Christian VERMELLE : 10**

**Monsieur VERMELLE Christian** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

### c) Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- **ARIIS Robert/ THEVENET Dominique/CILCET Laury**

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **M. ARIIS Robert : 10 voix**
- **M. THEVENET Dominique : 10 voix**
- **Mme CICLET Laury : 10 voix**

**M. ARIIS Robert, M. THEVENET Dominique et Mme CICLET Laury** ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales

### 30/ Constitution des commissions communales et intercommunales.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont été élus pour gérer au mieux la vie communale. Bien qu'il soit la seule instance délibérative, ses membres ne peuvent matériellement se pencher en détail sur tout ce qui concerne la commune.

C'est pourquoi le maire met en place des petits groupes de travail constitués de conseillers municipaux qui vont s'intéresser de près à tel ou tel sujet en fonction de leurs disponibilités, intérêts ou domaines de compétences.

Ce sont sur les travaux préalables ou recommandations de ces commissions que le maire et son conseil municipal peuvent s'appuyer pour prendre les meilleures décisions.

Certaines de ces commissions sont obligatoires (finances, PLU..) alors que d'autres peuvent être créées à tout moment par le conseil municipal en fonction des besoins (appel d'offres). Elles se réunissent en fonction des événements et des besoins et peuvent être dissoutes à tout moment. En résumé, elles sont les rouages essentiels et indispensables au bon fonctionnement de la mairie.

Les membres de la commission sont répartis comme suit :

COMMISSIONS	Rapporteurs	Membres de la commission
Finances	Mourad BELMESSIKH	Robert ARIIS
Scolaire/cantine/jeunesse/transport scolaires	Laury CICLET	Anne-Olivia CAVALLARI Christine DOCHE
Gestion du personnel	Christian VERMELLE	
Attributions des logements communaux	Laury CICLET	
Appel d'offre	Serge PASSERAT Geoffrey DUNAND Loïc TARDY	Dominique THEVENET Mourad BELMESSIKH Christine DOCHE
Liste électorale	Serge PASSERAT	
Communication/Office du Tourisme/ vie locale/ fêtes et cérémonies et associations	Laury CICLET	Robert ARIIS Christine DOCHE
Domaine communal	Christine DOCHE	Serge PASSERAT
Bâtiments communaux/cimetière	Robert ARIIS	Loïc TARDY Mourad BELMESSIKH
Eau potable/eaux pluviales	Dominique THEVENET	Serge PASSERAT Loïc TARDY
Travaux et voirie/cadre de vie/environnement	Philippe MONOD	Loïc TARDY Dominique THEVENET Geoffrey DUNAND
Urbanisme/PLU	Dominique THEVENET	Mourad BELMESSIKH Geoffrey DUNAND Philippe MONOD
Défense et sécurité	Philippe MONOD	Serge PASSERAT
Informatique / site internet	Geoffrey DUNAND	Mourad BELMESSIKH

<u>Conseil communautaire</u>	Christian VERMELLE	Suppléant : Dominique THEVENET
Assainissement		Dominique THEVENET
SISS	Christian VERMELLE	Suppléant : Dominique THEVENET
Synd école maternelle	Anne-Olivia CAVALLARI	Laury CICLET
Synd des eaux de Bellefontaine et Semine	Dominique THEVENET Serge PASSERAT	Suppléant : Christian VERMELLE Philippe MONOD
CCAS	Christian VERMELLE (Président)	Anne- Olivia CAVALLARI (Vice-Présidente)  Membres du conseil municipal : Robert ARIIS Christine DOCHE  Membres extérieurs : Sylvette VIRET Michèle VERMELLE Laure DUFOUR Lucette ORSET

**31/ Désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs.**

Monsieur Christian VERMELLE, maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Monsieur le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2.000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour

l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi des finances rectificatives pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI, soit :  
un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les vingt-quatre membres présentés ci-dessous.

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
1/ VERMELLE Christian (maire)	1/CICLET Martial
2/ VIRET Sylvette (propriétaire bois)	2/ DEPIGNY Nicole
3/ PASSERAT Morgan (agent communal)	3/ MUGNIER Alain
4/ MOINE Damien	4/ SEVE Pierre
5/ SERVET Michel	5/ DERISOU ALAIN
6/ CLAVIOZ Jérôme	6/ GAY Claude
7/ DERISOU Laurent	7/ GRUFFAZ Sylvie
8/ NICLOUX Thierry	8/ TISSOT André
9/ DOCHE Christine	9/ LIARD Michèle
10/ THEVENET Dominique	10/ DEBURE Mickael
11/ VIRET Christian	11/ SILVANT Sophie
12/ MONOD Philippe	12/ POISSONNIER Loïc

### **32/ RPQS 2019**

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## **QUESTIONS DIVERSES**

1/ Crédits d'heures : autorisation d'absence pour les élus salariés (ne peuvent pas être refusés par l'employeur (critère = conseil municipal), réunion avec convocation.

Crédit d'heure = 7h/trimestre

2/ Bulletin municipal à prévoir (pour septembre un nouveau Gaspard

3/ Plan canicule en place, être vigilant et se préparer à toute éventualité

4/ Octobre rose 2020 : illumination/ communication devant la poste par le CCAS et Morgan PASSERAT.

5/ Samedi 11 juillet 2020 porte ouverte CV&Habitat pour le projet de construction d'un lotissement à Clermont.

7/ Tirage au sort des jurés d'assises : 2 personnes : Agnès LAMBERT et Michael DEBURE ont été tirés au sort

8/ la fin des travaux de réfection du goudron de la cour de l'école fin est prévue mi-août + Zone humide sur le mur de la cantine.

Non reconduction du contrat Ecolab

Revoir le contrat pour l'alarme

9/ BALLEYDIER : devis éclairage mairie/ bibliothèque ok, travaux en cours.

10/ Conseil d'école le 25 juin 2020 : bilan de l'année + les effectifs pour la rentrée 2020 (51 élèves).

11 / Botesse = problème de vitesse : limiter la vitesse à 30kms avec un panneau (voir Mourad)

12/ Profile étude : devis reçu pour aménagement sanitaire du chef lieu.

**Séance levée à 20h07**

**CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

- en exercice : 11
- présents : 10
- absents 1
- pouvoirs 0

**Date de séance****10/07/2020****Nombres de délibérations****4**

VERMELLE Christian	Présent	
ARIIS Robert	Présent	
Dominique THEVENET	Présent	
Laury CICLET	Présente	
Anne-Olivia CAVALLARI	Absente	
Mourad BELMESSIKH	Présent	
Geoffrey DUNAND	Présent	
Serge PASSERAT	Présent	
Philippe MONOD	Présent	
Loïc TARDY	Présent	
Christine DOCHE	Présente	

